

INFLUENCE DES POLITIQUES RELATIVES À L'AGROFORESTERIE, LA RESTAURATION DES PAYSAGES ET LA RNA* AU MALI: INSPIRATIONS DU DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU NIGER RÉGLEMENTANT LA PRATIQUE DE LA RNA

Introduction

- Au Mali, il n'y a pas de politique, textes ou lois spécifiques réglementant la pratique, la gouvernance, le partage des bénéfices issus des pratiques agroforestières, de la restauration des terres y compris la RNA.
- Pendant que les politiques agricoles accordent des droits locaux sur les ressources foncières, les arbres dans les champs y compris les arbres issus de la RNA sont gouvernés par les textes régissant les forêts, par exemple le code forestier, la Loi n°10-028 du 12 juillet 2010 sur le domaine forestier national.
- En pratique, les producteurs doivent solliciter un permis gratuit auprès des services forestiers pour l'exploitation des arbres de RNA.



Méthodes

Approche intégrée à l'interface entre Science-Politique et Pratique:

- Revue des politiques relatives à la pratique de la RNA
- Collecte des perceptions d'acteurs (incluant forestiers, animateurs et conseillers municipaux)
- Conduite d'un voyage d'étude et d'apprentissage au Niger au profit des Cadres du Mali (issus du Ministère de l'environnement, la Grande Muraille Verte, des Collectivités territoriales, ONGs), afin d'apprendre de l'expérience du Niger par rapport aux processus d'influence des politiques qui ont conduit à l'aboutissement du décret présidentiel réglementant la pratique de la RNA dans le pays.



Messages Clés issus du voyage d'étude au Niger

- ✓ **Une volonté et un engagement des politiques de haut niveau** ont été nécessaires pour l'aboutissement du décret sur la RNA au Niger.
- ✓ Pour réussir et être transformationnel, le plaidoyer aux décideurs politiques doit s'appuyer **sur des preuves solides et un état des lieux robuste des insuffisances** des politiques et réglementations existantes.
- ✓ Les réformes des politiques sont effectives lorsque le besoin de changement est **exprimé par les populations à la base** et qu'il est appuyé et soutenu par **les plus hautes autorités**.
- ✓ Les réformes politiques devraient contribuer à **améliorer le statut de la RNA, la valeur socio-économique des arbres** pour les producteurs et le **partage équitable des bénéfices**, ainsi que de promouvoir la restauration des paysages. Le coût de l'entretien des arbres devrait générer un **retour sur investissement sécurisé** pour le producteur.



Recommandations issues du voyage d'étude au Niger

- 1 Initier un processus de plaidoyer au Mali pour un décret ou un arrêté réglementant la pratique de la RNA, sa gouvernance et le partage des bénéfices. Des fenêtres d'opportunités politiques pour le changement existent dans le pays.
- 2 Construire un mouvement ou un réseau de parties prenantes pour le plaidoyer en faveur des réformes de la RNA au Mali, et l'étendre à d'autres pays du Sahel
- 3 Réaliser un référentiel des dispositions juridiques, législatives, et réglementaires actuelles relatives à la pratique de la RNA pour informer et guider les actions futures de plaidoyer
- 4 Les réformes (le décret ou l'arrêté sur la RNA) adoptées doivent être traduites dans les langues nationales et vulgarisées auprès des acteurs y compris les agents techniques et les producteurs, pour favoriser une compréhension harmonieuse des textes et lois et leurs appropriations par tous.



Conclusions

- Il est urgent d'établir clairement un texte de loi (décret ou arrêté) situant clairement le statut des produits (arbres) issus de la RNA, leurs droits de propriété, leurs conditions d'exploitation, et le partage des bénéfices issus de la pratique au Mali.
- L'article 63 de la Loi N°10-028 du 12 juillet 2010 portant sur la gestion des ressources du domaine national peut servir de base pour une telle réforme sur la RNA au Mali.